

Manifeste des Elus Territoriaux délégués aux Politiques de la Formation, de l'Insertion, de l'Emploi et du Développement Economique

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI : UN PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PREAMBULE

La compétence Emploi de droit est exercée par l'Etat. Le rôle des collectivités territoriales (compétence « de fait » depuis plus de 20 ans) est reconnu dans l'article 1 de la loi de programmation de cohésion sociale « les collectivités territoriales et leurs groupements concourent au service public de l'emploi », les compétences développement économique et politique de la ville sont attribuées aux intercommunalités (EPCI) par les lois relatives à l'intercommunalité. Les régions et les départements jouent également un rôle de premier plan notamment dans les politiques de formation et d'insertion.

Les élus locaux, représentés par les associations signataires de cet appel :

Rappellent que :

- Ils ont des **responsabilités** devant les citoyens de leur territoire, dans les domaines du développement économique, de la formation, de l'insertion et de l'emploi.
- Ils **construisent, animent** des politiques de l'emploi, **développent** des stratégies territoriales, **financent** des dispositifs, pour la formation, pour l'insertion et l'emploi, et en corollaire des outils, (Maisons de l'emploi, PLIE, Missions locales), qui ont permis de mettre au point et d'expérimenter de nouvelles approches et de nouvelles méthodes.
- Ils sont les mieux à même d'élaborer, de piloter et **de mettre en cohérence** les politiques territoriales, intégrant la formation, l'insertion et l'emploi, parce qu'ils sont acteurs du développement économique – et parce qu'ils connaissent bien leur territoire, ses habitants et sers acteurs, et qu'ils peuvent donc anticiper, être réactifs, agir dans la proximité, prendre en compte la globalité des problèmes de leurs citoyens, et innover.

Demandent :

- La **construction d'un véritable partenariat Collectivités - Etat** autour des politiques publiques de l'emploi sur **l'ensemble des territoires et adaptées à chaque territoire, les élus locaux assurant le rôle du chef de file et de coordination des acteurs. Ce partenariat est rendu plus nécessaire encore, compte tenu du contexte de crise économique et sociale.**
- La **prise en compte des pratiques développées et des compétences exercées** sur les territoires, des outils territoriaux, Maisons de l'Emploi, PLIE, Missions Locales, dans le cadre de l'évolution de **Pôle Emploi.**
- La généralisation de la **création** des Maisons de l'emploi sur tout le territoire national.
- La prise en compte des **Plans Locaux d'Insertion et d'Emploi et des Maisons de l'Emploi** dans les politiques d'insertion et dans la mise en œuvre du RSA